

CSE : MISSIONS, ATTRIBUTIONS ET FONCTIONNEMENT

Réf	Modalité	Durée	Nb stagiaires
RQSRCSEFCTP-GED7	Présentiel	1.0 jour(s) - 7.0h	10



OBJECTIFS

A l'issue de cette formation vous serez capable de :

- Connaître les différentes attributions du CSE.
- Maîtriser les règles de fonctionnement de cette nouvelle instance.



A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Public

Pour les membres de la direction ou élus.

Pré-requis

Aucun.



CONTENU

La mise en place du Comité Social et Économique (CSE)

- Le cadre d'implantation : les établissements distincts – l'unité économique et sociale – CSE central – le groupe.
- Les élus du CSE (suppléants et titulaires).

Les attributions du Comité Social et Économique (CSE)

- Les réclamations individuelles et collectives.
- Les informations et consultations en matière économique et sociale.
 - les informations et consultations récurrentes et ponctuelles.
 - les modalités de consultation.
 - la base de données économique et sociale (BDES).
- Les attributions spécifiques en matière de santé, sécurité et conditions de travail.
- Les droits d'alerte en matière d'atteinte aux libertés individuelles, économique et en cas de danger grave et imminent.
- La gestion des activités sociales et culturelles (A.S.C) Le rôle de négociation du CSE.

Les règles de fonctionnement du CSE

- Le crédit d'heure.
- La formation des membres.

- Le règlement intérieur.
- Les réunions Les commissions obligatoires et facultatives.
- Les relations avec les salariés.
- Les budgets.
- Le recours aux experts.
 - les nouveaux domaines d'expertise.
 - les nouvelles procédures et possibilités de recours.
 - les nouvelles répartitions de prise en charge financière.

La protection des membres du CSE

- Les bénéficiaires de la protection.
- Les domaines où s'exerce la protection.
- Le délit d'entrave.



PÉDAGOGIE

La pédagogie est interactive, avec des échanges, des réflexions en groupe.
Des tests, études de cas et un travail peut être réalisé avec les documents de l'entreprise.



GESTION DES ACQUIS

Méthodes d'évaluation

- **Évaluation pré-formative** : Une grille d'auto-positionnement est transmise aux stagiaires en amont de la formation un auto-diagnostic de leurs compétences.
- **Évaluation de suivi** : Une grille d'auto-positionnement est remplie de nouveau à l'issue de la formation par les stagiaires, pour l'évaluation du développement de leurs compétences en fin de formation.
- Une évaluation de satisfaction à chaud REZO est transmise aux stagiaires en fin de formation.
- **Évaluation des acquis** : Le formateur ou la formatrice remplit à son tour une grille de validation des acquis pour évaluer les compétences et connaissances acquises des stagiaires.
- Attestation de fin de formation REZO.



FORMATEUR ET PARTENAIRE

Notre formateur est ingénieur spécialisé en prévention des risques industriels.



REZO PARTAGE

3C rue Irène Joliot Curie, 38320 Eybens
Tél. 04 76 18 06 81 – service-clients@rezo-partage.com
SCOP SARL au capital variable (25 000€) - RCS
Grenoble – SIRET : 809 267 339 00046



ACCESSIBILITÉ

Les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les solutions d'aménagement.



REZO PARTAGE

3C rue Irène Joliot Curie, 38320 Eybens
Tél. 04 76 18 06 81 – service-clients@rezo-partage.com
SCOP SARL au capital variable (25 000€) - RCS
Grenoble – SIRET : 809 267 339 00046